## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / M. GÉRARD GAZAY

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET: Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence - Avenants aux conventions 2017 et 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, une subvention d'un montant total de 50 000 €pour l'action "French Smart Port Med";
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les avenants aux conventions signées en 2017 et 2019 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence, annexés au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées